

Procès Verbal du Conseil d'école du mardi 3 mars 2026

Début de la séance : 18h00. Fin de la séance : 19h10
Madame CHATENET est désignée secrétaire de séance.

Présents :

- Mairie : Dominique BONNET (Maire), Florian BOSSEZ (responsable scolaire), Alexandra FREIDIG (responsable périscolaire), Maud IBOUD (secrétaire service scolaire).
- Equipe enseignante : Aurélie BACHELET (Directrice), Caroline BAYLE, Cécile CABEZAS, Kimberley CHATENET, Chloé DA RIVA, Frédéric NOE, Sandra RICOUD.
- Monsieur LEDOUIT, Inspecteur de l'Education Nationale, est excusé.
- Parents délégués : Juliette CROS JULLIARD, Boris DEHONT, Jean-Marie RETROUVEY, Lucile VEYRET PIANA

Rappel : Le conseil d'école est l'organe essentiel qui réunit les représentants de la communauté éducative et permet d'échanger sur toutes les questions relevant de la vie scolaire.

1. Parcours de l'élève

Suivi des évaluations des élèves

L'évaluation s'inscrit dans un processus continu. Elle permet à l'enseignant d'ajuster son enseignement, de le réguler et de l'adapter aux besoins des élèves tout au long de l'année. Elle constitue également un repère pour les élèves eux-mêmes : elle leur permet de situer leurs progrès, de comprendre où ils en sont dans leurs apprentissages et de s'y engager de manière plus consciente. En fin de parcours, l'évaluation permet de vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences visées. Elle apporte aussi des éléments d'information clairs à l'ensemble de la communauté éducative : les élèves, les familles et l'institution. Au second trimestre, seul le niveau CP a passé les évaluations nationales, comme prévu par les textes.

Le Livret Scolaire Unique (LSU) est l'outil de référence pour rendre compte des acquis et des progrès des élèves. Il est accessible en ligne à tout moment, ce qui permet aux familles de le consulter directement lorsqu'elles le souhaitent.

Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

Concernant les dispositifs d'aide aux élèves, l'équipe pédagogique poursuit ce qui est déjà en place. Les APC et le soutien permettent de proposer une aide ciblée à certains élèves, soit pour consolider des apprentissages, soit pour les approfondir lorsque c'est nécessaire. Un PPRE, Projet Personnalisé de Réussite Educative, peut également être mis en place à tout moment si la situation d'un élève le justifie. Il s'agit d'un dispositif formalisé, construit autour d'objectifs précis, avec un engagement partagé entre l'enseignant, la famille et l'élève.

Par ailleurs, des équipes éducatives peuvent être organisées lorsque la situation demande une réflexion plus large et une coordination entre les différents partenaires. Il est important de préciser que la réunion d'une équipe éducative est à distinguer des rencontres classiques

parents-enseignants qui relèvent du suivi habituel de la scolarité et ne constituent pas, en elles-mêmes, un dispositif d'aide spécifique.

2. Projets et vie de l'école

Bilan intermédiaire des projets de classes et des actions communes à l'école

En ce qui concerne le cycle 2, le projet cirque s'est finalisé en janvier avec un spectacle à la Maison des Arts. Ce fut un temps fort pour les élèves, à la fois artistique et collectif. En période 3, les élèves ont bénéficié des interventions à l'ASPTT.

La classe de GS-CP a également suivi un parcours au musée.

En période 4, le cycle échecs a débuté. Au-delà du jeu, il s'agit d'un véritable support pédagogique : les élèves apprennent à respecter des règles, à anticiper, à construire une stratégie et à accepter la confrontation dans un cadre structuré.

Les classes de GS-CP et CP-CE1 participent aussi à un cycle tennis.

Pour les CE2 et CM1, un cycle ski de fond a été réalisé. Les conditions étaient très bonnes et il n'y a donc pas eu d'annulation de séance cette année. L'équipe enseignante remercie les parents agréés et accompagnateurs.

Les CE1-CE2 et CE2-CM1 ont poursuivi le projet « Tri des déchets ».

En ce qui concerne le cycle 3, plusieurs actions ont été menées : réalisation de cartes de vœux permettant de développer les liens intergénérationnels, correspondance en Martinique. Des joueurs des Bruleurs de Loups de Grenoble sont intervenus auprès des élèves, ce qui a permis un échange très enrichissant autour du sport, de l'engagement et des valeurs collectives. Les enfants ont ensuite eu la possibilité d'assister à un entraînement, ce qui a donné du sens à l'intervention.

Le cycle volleyball s'est poursuivi et l'initiation au bridge a commencé.

Le lundi 16 mars, les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2.2 se rendront à Chamrousse pour le retour des athlètes paralympiques. Des ateliers sportifs sont prévus.

Actions pour l'amélioration du climat scolaire et du bien être à l'école

Un groupe de médiatrices a été créé. Il s'agit d'un groupe d'élèves volontaires. Ces élèves sont intervenues dans chaque classe de l'école afin de se présenter. Une boîte aux lettres à destination des élèves est disponible sous le préau du haut.

Des jeux de cour variés sont mis à disposition et les règles d'occupation des tables de ping-pong ont évolué.

Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

La visite des futurs CP a été programmée le vendredi 26 juin.

La classe de GS-CP est invitée au carnaval de la maternelle le 20 mars.

CM2-6^{ème} : un conseil école-collège aura lieu prochainement (Lionel Terray).

Le professeur d'allemand de Lionel Terray interviendra en CM2.

3. Fonctionnement de l'école

Bilan intermédiaire de la sécurité

Le PPMS est en phase finale de rédaction.

Bilan intermédiaire sur la coopérative

Cette année, la participation des parents est faible: environ 60%.

La recette de la vente des photographies scolaires s'élève à 1137,65€

L'école a reçu des subventions du Sou des Ecoles (4000€ et de 1750,05€).

En ce qui concerne les budgets municipaux, le budget transport est de 9580€ soit 1580€/classe.

4. Organisation de la rentrée n+1

A ce jour, les prévisions sont les suivantes : 22 élèves de CP, 30 élèves de CE1, 21 élèves de CE2, 30 élèves de CM1, et 28 élèves de CM2, soit 131 élèves et une moyenne de 21,8. Il est prévu 147 élèves au Tartaix.

Florian BOSSEZ déclare qu'à ce jour il n'est pas prévu que des élèves de maternelle soient accueillis en élémentaire. Une concertation est prévue entre les trois Directrices des écoles avant la commission scolaire de répartition de mai 2026.

Questions diverses

Ecole

- *Des remarques positives sur la richesse des sorties et activités (notamment l'activité cirque qui a été très appréciée).*
- *Des questions sur la répartition entre activités extra-scolaires et enseignements des fondamentaux sur une semaine de classe.*

Il semble y avoir une confusion sur l'utilisation du terme "activité extrascolaire".

Tout ce qui est organisé sur le temps de classe relève du temps scolaire et s'inscrit dans les programmes : ski organisé par l'école sur temps scolaire (activité EPS), sorties culturelles telles que médiathèque, musée, spectacle (français, culture humaniste, parcours artistique), échecs, bridge (mathématiques, logique, stratégie, concentration), sortie nature / randonnée (sciences, géographie, EPS).

Les professeurs des écoles ont l'obligation de respecter les programmes nationaux.

Toutes les activités proposées sont donc construites à partir des attendus officiels.

Les fondamentaux sont travaillés chaque jour dans toutes les classes.

Les projets et sorties viennent enrichir ces apprentissages, ils ne les remplacent pas.

Une sortie ne suspend pas les apprentissages, elle les rend concrets.

L'équilibre est construit par l'équipe enseignante en cohérence avec les obligations nationales.

- *Des parents se questionnent sur les sorties cinéma et leur coût / intérêt.*

Les sorties cinéma s'inscrivent dans le dispositif national École et cinéma, soutenu par le ministère de l'Éducation nationale et le CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée. Il ne s'agit pas d'une sortie de loisir, mais d'un projet d'éducation artistique inscrit dans les programmes officiels. Le coût est de 3€/élève. Ces sorties participent pleinement au parcours culturel des élèves et s'inscrivent dans les attendus nationaux. Elles ne remplacent pas les apprentissages fondamentaux, elles les enrichissent.

- *Les sorties à l'ASPTT sont appréciées mais des parents se questionnent sur la fatigabilité des enfants entre trajets à pied et activités. Serait-il envisageable d'alléger la durée des activités si trajet à pied ?*

Concernant les sorties à l'ASPTT, la distance est de 1,5 km. Cela reste tout à fait adapté à l'âge des élèves et la marche fait partie intégrante du projet : elle contribue à leur endurance et à leur autonomie. Le choix de se déplacer à pied est aussi un choix économique, pour éviter le coût d'un bus, et écologique : prendre un bus pour une telle distance ne serait pas cohérent. Réduire la durée des activités ne serait pas pertinent : le temps de trajet étant le même, il est plus logique de prévoir deux heures d'activité plutôt qu'une seule, afin que le déplacement ait du sens et que le temps sur place soit réellement profitable.

Les enseignants s'adaptent bien évidemment à l'état de forme des élèves, en diminuant le temps d'activité afin de moins « presser » les élèves sur le chemin du retour.

- *Gestion de la cour d'école pendant les récréations : des parents se plaignent d'une gestion inégale de la cour avec une préférence pour les jeux de ballons qui seraient privilégiés.*

Il n'y a pas de préférence donnée aux jeux de ballon. Le terrain multisport est au centre de la cour, ce qui le rend très visible, mais il ne représente pas l'ensemble des espaces disponibles. L'école dispose également d'un espace vert en hauteur, de zones plus calmes et de tables de tennis de table. Les élèves ont donc plusieurs possibilités de jeux.

Les jeux de ballon répondent à une forte demande des enfants. L'équipe enseignante a déjà tenté d'interdire ponctuellement le ballon pour diversifier les activités, mais cela ne modifie pas réellement les dynamiques : les élèves qui souhaitent courir ou jouer ensemble peuvent le faire ailleurs que sur le terrain multisport.

Il existe par ailleurs un système de rotation pour l'utilisation du terrain. Ensuite, les élèves restent libres de choisir leurs jeux. L'équipe enseignante reste bien sûr attentive à l'équilibre des espaces et au bien-être de tous.

- *Pour la transmission des LSU, l'argument écologique invoqué pour un envoi seulement numérique et non papier est contesté par certains parents. En effet, d'après des études de l'ADEME, la consultation et le stockage des données est plus énergivore que l'impression d'une feuille de papier.*

Concernant la transmission du LSU, le document est, par définition, dématérialisé. Il est saisi et stocké sur une plateforme nationale indépendante de l'école. La numérisation ne relève donc pas d'un choix local. Les familles peuvent s'y connecter directement pour consulter et télécharger le livret. Imprimer systématiquement les LSU reviendrait à produire une version papier d'un document déjà disponible en ligne, ce qui constituerait une consommation supplémentaire de papier sans réelle valeur ajoutée.

Par ailleurs, l'école n'est pas responsable du stockage des données sur les serveurs nationaux. La responsabilité des enseignants porte uniquement sur la saisie des évaluations. Le choix de ne pas imprimer systématiquement s'inscrit donc dans une logique de cohérence et de limitation des impressions inutiles. Bien entendu, en cas de difficulté d'accès au numérique, une solution individualisée peut être proposée.

Mairie

- *Des remarques sur la quantité et la qualité des repas de la cantine sont encore exprimées par les enfants (pas assez de quantité notamment).*

Les parents sont invités à aller échanger avec Alexandra. En effet, il est possible de faire un retour aux parents au sujet de ce que consomment réellement les enfants. En ce qui concerne la qualité des menus, elle est évaluée régulièrement dans une commission regroupant le prestataire et les différents responsables du SIZOV.

- *Certains parents expriment un avis positif sur les goûters organisés par la Mairie mais se questionnent quant à la quantité prévue car certains enfants ont encore faim à la fin du goûter. Question sur la faisabilité de compléter le goûter avec un apport personnel à laisser à l'enfant ?*
Cela est tout à fait possible du moment que les animateurs ne soient pas contraints de gérer des conflits liés aux goûters.
Question sur le contenu du goûter et le choix des produits donnés aux enfants (biscuits type PETIT PRINCE) : pourquoi ne pas privilégier des produits moins transformés dans un objectif d'éducation alimentaire des enfants ?
Ce type d'aliment est donné de manière exceptionnelle.
- *Possibilité de proposer des jeux adaptés au GS pour le périscolaire.*
Le matériel adapté aux GS a été acheté, les jeux et les activités sont adaptés à tous les âges et si ce n'est pas possible, une alternative est proposée aux plus jeunes. Les GS sont demandeurs de jouer avec les plus grands.
- *Le nouveau bâtiment livré en 2023-2024 est une vraie amélioration. En revanche, savez-vous à quand remontent les dernières rénovations des classes de la partie plus ancienne de l'école et est-ce qu'une réfection est prévue ?*
Tout a été refait en même temps (à l'exception des sols).
- *Concernant la chaleur, certaines classes exposées plein sud ne disposent pas de ventilation ou de climatisation. De plus, le système de ventilation du nouveau bâtiment ne semble pas fonctionner actuellement. Avec des températures pouvant dépasser 30 °C en période de canicule, il n'y a pas d'équipement approprié. Même si la Maison pour tous est mise à disposition en période de canicule, car elle est climatisée, elle ne permet pas d'accueillir tous les élèves de l'école. Des solutions pérennes sont-elles prévues pour l'été prochain par la mairie, pour éviter les désagréments des années précédentes ?*

Cette question est à revoir avec la prochaine équipe municipale. La salle polyvalente de l'école est le seul bâtiment climatisé.

- *La végétalisation de la cour : projet d'actualité et si oui pour quand ?*

Un espace a été créé lors de la construction du bâtiment périscolaire (à côté de la cantine), il est régulièrement utilisé, sauf en cas de forte pluie.

- *Pour venir à pied à l'école, certains enfants empruntent des cheminements non sécurisés car peu ou pas de trottoir sont réellement marqués (per exemple : allée du Pont Croissant). Des travaux sont-ils prévus dans ce sens ?*

La mairie rappelle qu'il est nécessaire de conserver une largeur minimum pour permettre aux véhicules de secours de circuler.

Les parents délégués demandent qu'un travail soit conduit par la mairie afin de sécuriser les cheminements piétons et permettre aux enfants d'aller à l'école à pied sans risque.

La mairie indique que la prochaine équipe sera informée de la demande et que les marquages au sol pourront éventuellement être étudiés.

La séance a été levée à 19h10.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin, le 24/03/2026

La secrétaire de séance,
Kimberley CHATENET

La Présidente de séance,
Aurélie BACHELET